

Data Processing Agreement

Accord de traitement des données personnelles

Conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)

PARTIES AU PRÉSENT ACCORD

Le présent Accord de Traitement des Données (ci-après « DPA ») est conclu entre :

Le Responsable de traitement (ci-après « le Cabinet »)

RAISON SOCIALE DU CABINET

Ex. : Cabinet Expertise & Conseil SARL

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

SIRET

NOM DU SIGNATAIRE

QUALITÉ DU SIGNATAIRE

Ex. : Expert-comptable associé

EMAIL DPO / RÉFÉRENT RGPD

Optionnel

Le Sous-traitant (ci-après « CartoImpact »)

Raison sociale : CartoImpact SAS

Siège social : [adresse à compléter]

Email : info@cartoimpact.com

Site : <https://cartoimpact.com>

ARTICLE 1 — OBJET ET DURÉE

CartoImpact traite des données personnelles pour le compte du Cabinet, dans le cadre de la fourniture de l'outil SaaS CartoImpact permettant la collecte, la gestion et le reporting d'indicateurs de durabilité VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs — EFRAG). Le présent accord prend effet à la date de signature et reste en vigueur pendant toute la durée de l'abonnement au service CartoImpact.

ARTICLE 2 — NATURE DES DONNÉES TRAITÉES

Dans le cadre du service, CartoImpact est susceptible de traiter les catégories de données suivantes :

- Données d'identification des clients PME (nom, SIRET, secteur d'activité)
- Données économiques et sociales (effectifs, chiffre d'affaires, données RH)
- Données environnementales (consommations énergétiques, déchets, eau)
- Données de gouvernance (certifications, politiques internes)
- Journal d'audit horodaté (identifiant utilisateur, date, valeur avant/après)

ARTICLE 3 — OBLIGATIONS DE CARTOIMPACT

- Traiter les données uniquement sur instruction documentée du Cabinet
- Garantir la confidentialité des données traitées
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées (art. 32 RGPD)
- Informer le Cabinet sans délai en cas de violation de données personnelles
- Aider le Cabinet à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées
- Supprimer ou restituer toutes les données personnelles à l'issue du contrat
- Mettre à disposition toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations

ARTICLE 4 — MESURES DE SÉCURITÉ

CartoImpact met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- Chiffrement des données au repos : AES-256
- Chiffrement des données en transit : TLS 1.3
- Hébergement exclusivement en Union Européenne (Supabase, EU-West)
- Contrôle d'accès par authentification JWT avec cookies HTTP-only
- Journal d'audit immuable horodaté sur chaque modification de données
- Infrastructure Supabase certifiée ISO 27001 et SOC 2 Type II
- Sauvegardes automatiques chiffrées avec rétention configurable

ARTICLE 5 — SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS

Le Cabinet autorise CartoImpact à faire appel aux sous-traitants ultérieurs suivants, qui présentent les garanties suffisantes au sens de l'article 28§2 du RGPD :

Supabase Inc.

Rôle : Base de données, authentification, stockage | Localisation : UE (Ireland / Frankfurt) | Certification : ISO 27001, SOC 2

OpenAI (optionnel)

Rôle : Génération de contenu IA (anonymisé) | Localisation : USA — clauses types UE | Certification : SOC 2

Vercel Inc.

Rôle : Hébergement de l'application web | Localisation : UE (edge) | Certification : SOC 2

ARTICLE 6 — TRANSFERTS HORS UE

CartoImpact s'engage à ne pas transférer les données personnelles hors de l'Espace Économique Européen sans garanties appropriées. Pour les sous-traitants établis hors UE (OpenAI, Vercel), CartoImpact s'appuie sur les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne (décision 2021/914).

ARTICLE 7 — DURÉE DE CONSERVATION

Les données sont conservées pendant la durée d'abonnement au service, augmentée d'un délai de rétention de 6 ans après résiliation, conformément aux obligations comptables françaises (art. L.123-22 du Code de commerce). À l'issue de cette période, les données sont supprimées de manière sécurisée et définitive.

ARTICLE 8 — CONTACT ET RÉCLAMATIONS

Toute demande relative au présent accord doit être adressée à : info@cartoimpact.com. Le Cabinet dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés — www.cnil.fr).

ARTICLE 9 — LOI APPLICABLE

Le présent accord est régi par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera celui du siège social de CartoImpact.

Signatures

Pour le Cabinet

(Responsable de traitement)

NOM ET PRÉNOM

Sandra Ntsondé

DATE

18 juin 2026

Signature et cachet du cabinet

Pour CartoImpact

(Sous-traitant)

NOM ET PRÉNOM

Pour CartoImpact

Sandra Ntsondé, fondatrice
